

Sur la route IV : et les conditions de travail ?

Suite des entretiens avec L. (cf. *épisode I*, *épisode II* et *épisode III*) où il apparaît que le métier n'est pas de tout repos, et pas trop épanouissant ni... enrichissant.



Est ce que pendant le boulot tu peux bosser avec tes collègues ? Par la CB¹ ou par...?

La CB a disparu avec l'apparition du portable. Avec les collègues proches, on a tous nos numéros de téléphone : t'as le kit main libre, bluetooth... On s'appelle dans la journée. Il peut être en Allemagne, toi t'es à pétaouchnok. Là on s'appelle :

« Qu'est ce que tu branles ?

- Ouais j'suis là, j'suis là, j'suis là, j'remonte par là, tu veux pas manger là ? »

On garde quand même un lien social entre nous grâce au portable mais sinon c'est pas nos patrons qui vont s'arranger pour qu'on soit tous ensemble à manger.

Déjà quand vous faites un tour ensemble ils sont pas contents ?

Non, pour eux, deux routiers ensemble, c'est deux alcoolos ensemble : « ils vont nous mettre en retard dans les tours ».

Ça me fait penser, toi, comment tu fais pour rendre ton boulot moins pénible ? Est ce que tu te fais des pauses non autorisées ? Bon alcooloo... J'espère que tu bois pas en conduisant ?

Non, je suis quelqu'un de sérieux. Je fais mon métier très sérieusement. Effectivement, j'ai un rythme de travail qui me permet, comme beaucoup de chauffeurs, de tirer mes 4h30 maximum, je vais faire mes ¾ d'heure de coupure, je reprends 4h30 de volant derrière. Après, c'est à toi de surveiller tes temps de repos, tes temps de chargement, tout ça, pour savoir où tu es dans ta journée.

Dans le principe, chacun gère sa journée comme il a envie on va dire. Après la seule différence que j'ai moi, c'est que je suis un des rares chauffeurs en matière dangereuse à respecter vraiment toute la législation. C'est à dire que je ne dépasse pas les 70 km/h. En ville, c'est 50 km/h. Je suis quelqu'un de très vigilant sur la vitesse. Sur autoroute c'est 80 km/h, je peux pas aller plus vite de toute manière. Je suis limité.

Et puis t'es jeune au début, tu veux montrer que t'as les dents longues mais en vieillissant t'en as rien à foutre. Tu te dis que ça se fera comme ça se fera.

Et alors à la fin de la journée, tu te sens comment ?

À la fin de la journée, une fois que t'as mangé, t'as mérité ton sommeil on va dire. Parce que même si c'est pas un métier à proprement dire physique, dans la façon de faire, bâcher les camions c'est assez physique quand même. Mais on va dire que c'est épuisant plus sur la longueur. C'est-à-dire que t'es en horaires décalés bien souvent donc il m'est arrivé de commencer mes journées à 2-3 heures du matin. Tu as 12h derrière les pattes plus ta coupure donc t'es déjà occupé 13h. Tu arrêtes ta journée, il est 16 h, en ayant commencé à 2h du matin. Je peux te dire que quand t'as mangé et que t'as pris un kir, tu te mets dans la cabine, tu ronfles et c'est le sommeil du juste. C'est souvent ça, on n'a pas le temps de faire la fête. C'est plus le monde de la route qu'on a connu il y a 30 ou 40 ans en arrière.

Et t'es stressé par ton boulot ?

Non parce que je me suis enlevé le stress. Justement, je ne suis pas dans le jeu de mon employeur. C'est-à-dire que je me laisse déborder par les heures de livraison et compagnie. Si j'ai pas le temps, je ne peux pas arriver à l'heure et puis tant pis. Tu préviens le client : « je ne serai pas à l'heure » et puis c'est tout.

Si tu fais une erreur ou si tu désobéis aux ordres... ?

Chez nous c'est pas possible ! Tu fais une erreur t'es licencié. T'as le malheur de répondre à un chef, ça prend une ampleur telle que tu te dis « ils vont me lourder ». C'est vraiment... C'est une dictature le monde du transport. T'as pas le droit de l'ouvrir.

Toi tu pètes un phare...?

Oui, ou alors à un moment donné ils te le remettront toujours dans la tête. C'est à dire que moi dans mon histoire avec le procès, ils ont ressorti l'histoire d'un pare-choc cassé chez un client, tu vois. Pour montrer : « Oh mon dieu, voyez, c'est des mauvais chauffeurs ces gens-là ». Ces mecs là oublient qu'on cumule quand même 110000 à 120000 km dans l'année et qu'effectivement on n'est pas à l'abri d'une erreur. Et puis un jour fatigué, tu vois pas forcément... t'abordes pas la route de la même façon que ça devrait être fait.

Ton état de fatigue est aussi en liaison avec ta façon de travailler. Donc ben

effectivement te taper des semaines de 60h, ben tu le payes à la fin du mois. Et puis tu te dis « J'ai pas le choix, faut que je donne à bouffer à mes gosses ».

Toi tu le payes à la fin du mois et toi t'es payé quoi à la fin du mois ?

Moi je suis payé à la fin du mois parce que nos employeurs ont oublié que dans notre convention collective, il est marqué que toutes nos heures sont payées à la semaine. Donc ils devraient comptabiliser nos heures de travail toutes les semaines. Eux non, ils dérogent toujours aux obligations qu'ils ont justement pour lisser au mois. Et en lissant au mois, comme Z. te disait, on pousse les mecs à se faire les deux premières semaines à 60h/semaine et puis la troisième semaine, on va s'arranger pour le monter j'sais pas à 36h et puis la dernière semaine on le fout en repos. Comme ça, on a flingué tout le mois de travail du mec et on lui paye aucune heure à 50% ou à 25 % parce que, eux, ils ont lissé sur le mois alors que la convention dit « c'est des heures produites à la semaine ». Mais comme il n'y a pas, à l'heure actuelle, de syndicaliste qui connaisse vraiment le code du travail et compagnie, ils ne sont pas inquiétés.

Et dans la branche, tous les collègues ils ont le même salaire ?

Ouais on est payés pareil. Il n'y a pas de discrimination. Je te dis, nous, on est parmi les boîtes qui payent un peu plus que le taux horaire conventionnel mais sinon, tous les patrons payent au taux conventionnel.

C'est une convention collective ?

Ouais c'est la convention collective.

Il y a l'ancienneté ?

Oui oui, on a de l'ancienneté comme tout salarié mais bon c'est *peanuts* et puis on n'est pas réellement payé à la qualité de travail qu'on fournit. Pour moi, le mec qui transporte des matières dangereuses, c'est pas 10 euros de l'heure qu'on le paye. C'est un métier dangereux à la base. On oublie qu'effectivement, c'est des citernes qui peuvent exploser. Souvent nos employeurs oublient que parce que justement, le chauffeur, il a une conscience professionnelle, il évite de causer des accidents. On a eu le cas, peu de temps après le tunnel du Mont Blanc où le chauffeur belge avait pris feu sous le tunnel : quelques mois après on a eu un chauffeur français qui a eu le même problème mais la différence c'est que le chauffeur français s'est pas arrêté lui. Il a sorti son camion du tunnel. Il l'a mis à l'extérieur et en même temps, en roulant, il a appelé les flics pour leur dire « attention je suis en feu, je transporte tel produit, il va falloir les lances à incendie et compagnie » et en attendant, le mec il a obtenu une médaille de courage par le préfet parce que effectivement il a eu une réaction plus que professionnelle. C'est-à-dire qu'il a pas paniqué.

Il y a des horaires où vous êtes payés plus ? La nuit ? Le week-end ?

La nuit ouais. Alors les week-ends sur route, c'est juste pour te payer ton repas le week-end, c'est 150 euros quand tu plantes (quand tu dors) sur la route. Est-ce que 150 euros ça vaut le fait d'être privé de ta famille ? Bah non... donc j'ai toujours refusé d'être planté le week-end.

En semaine, la nuit sur la route, ou commencer à 2-3h du matin, t'en as rien à foutre du moment que le vendredi tu es chez toi. Mais bon oui on a des heures majorées à 10%. En fin de compte c'est parce que ça a toujours été l'État qui a légiféré sur notre profession pour obliger nos patrons à nous respecter quand même beaucoup plus. À la base, on des anciens tâcherons, on est payés au kilomètre. Donc plus tu cumulais les kilomètres, plus tu avais de paye.

Et donc maintenant si tu veux une augmentation comment tu fais ?

On a les pseudos NAO², le pseudo dialogue social qui n'existe pas du tout. En gros à toutes les NAO, on vient te dire qu'ils (les patrons) n'ont pas d'argent. Ils n'ont pas d'argent donc ils ne peuvent pas t'augmenter. Donc ils suivront les augmentations nationales. Ils renvoient ça sur les négociations nationales où tu as des politiciens du mandat qui acceptent toute la merde qu'on leur vend et qui ne cherchent pas à voir les intérêts des salariés. Il y a belle lurette que notre profession aurait du être dépoussiérée, nettoyée avec une vraie convention collective. On a des professionnels du mandat syndical qui sont bien installés en place, bien traités par l'élite politique. Ces gens là s'en foutent complètement de la base qu'ils représentent.

Et tes collègues ils en pensent quoi des salaires ?

On est tous d'accords pour dire qu'on a des payes de merde. On a des payes de merde, on a un boulot qui est très contraignant et on n'en n'a pas le remerciement qu'on en attendrait. Mais bon, je pense que c'est le quotidien de beaucoup de Français. Maintenant, on a tellement dévalorisé la qualité du travail et compagnie que voilà, tu t'en sors avec un salaire qui est un peu plus haut que le SMIC t'es content donc tu te tais.

Il y a ça aussi dans la situation, c'est vrai.

Même les jeunes. Tu regardes la jeunesse... Les parents poussent les jeunes à aller faire des études et tout mais pourquoi, pour aller gagner quoi ? 1300 euros en ayant fait des bacs +3, +4 +5. On a dévalorisé les diplômes, on a dévalorisé le travail, tout ça pour augmenter la rentabilité des capitalistes. Bon ben c'est bien... si c'est ça leur projet de vie sociale, ben autant foutre le feu partout parce qu'ils feront pas de nos gosses des esclaves, ça c'est certain.

T'as combien de jours de vacances par an ?

Comme tout le monde, 5 semaines de congés payés ni plus ni moins. Après nous, ils ne nous cassent pas trop les roupettes avec les vacances. Ils nous les acceptent si on les

dépose dans les temps. C'est le seul truc qu'ils nous octroient parce qu'effectivement, ils gèrent tellement bien les plannings maintenant qu'ils ont toujours des remplaçants pour un chauffeur.

1La CB était un système de communication par radio très utilisé par les routiers.

2Négociations annuelles obligatoires : obligations faites aux employeurs de proposer des négociations sur les salaires chaque année

Un routier, le 1 juin 2016